

seront retirées les enveloppes de bulletin), dans la ville (où cité ou village) d....., pour ouvrir les boîtes du scrutin, en retirer les enveloppes de bulletin contenant des bulletins déposés par des électeurs qui étaient absents, le jour du scrutin, de l'arrondissement de votation dans laquelle leur nom figure sur la liste des électeurs, et transmettre ces enveloppes de bulletin aux officiers rapporteurs des divers districts électoraux».

La formule n° 36A ajoutée à la Première Annexe.

10. La PREMIÈRE ANNEXE de ladite loi est de plus modifiée par l'adjonction, immédiatement après la Formule 10 n° 36, de la formule suivante:

«FORMULE N° 36A.

FORMULE DU BULLETIN DE VOTE SPÉCIAL (Art. 28(8)).

JE VOTE POUR

JE VOTE POUR

JE VOTE POUR

JE VOTE POUR